



**Le Gouvernement répond à l'appel du secteur l'enfance de maintenir les crèches ouvertes, de renforcer leur soutien et de définir comme prioritaire la vaccination de leur personnel**

Communiqué de presse – Vendredi 26 mars 2021

**À la suite d'une concertation avec le secteur de l'accueil de l'enfance ce matin, en présence de la ministre de l'Enfance Bénédicte Linard, du ministre-président Pierre-Yves Jeholet et d'une représentante du ministre du Budget Frédéric Daerden, le Gouvernement s'est accordé sur le maintien de l'ouverture des crèches, à la demande du secteur, la prolongation des mesures d'aides aux milieux d'accueil de l'enfance jusqu'au 30 juin 2021 et le soutien à la vaccination prioritaire du personnel en contact avec les enfants.**

À l'initiative de la ministre de l'Enfance Bénédicte Linard, une concertation avec le secteur de l'accueil de l'enfance s'est tenue ce matin en présence du ministre-président Pierre-Yves Jeholet et d'une représentante du ministre du Budget Frédéric Daerden. Comme d'autres secteurs, les milieux d'accueil de l'enfance, et ses travailleuses et travailleurs, sont très fortement touchés par la crise sanitaire que nous traversons. Depuis plusieurs semaines, l'actualité sanitaire, notamment due à l'apparition des variants du Covid-19, ne permet pas au secteur de se tranquilliser par rapport aux mois à venir. Ils déclarent unanimement l'impérieuse nécessité de maintenir des aides financières pour assurer la viabilité du secteur à court et moyen terme.

En outre, suite aux dernières décisions prises par le Comité de concertation concernant la suspension des cours en présentiel, mais également la recommandation de la ministre de l'Enseignement invitant les parents d'enfants fréquentant l'école maternelle « à garder au maximum leurs enfants à la maison ou à trouver des solutions de garde alternatives ne mobilisant pas des personnes à risque afin de participer à l'effort collectif de limitation des contacts », il était urgent de se mettre à l'écoute de toutes les parties prenantes du secteur de l'enfance pour envisager l'organisation des milieux d'accueil dans les semaines à venir et le soutien que le Gouvernement pouvait leur apporter dans la mission essentielle qu'ils remplissent.

Il apparaît unanimement que le secteur ne souhaite pas la fermeture des milieux d'accueil. Comme depuis le début de la crise, les crèches continueront donc à accueillir tous les enfants inscrits. Le Gouvernement salue ce sens des responsabilités et demande aux parents d'être particulièrement attentifs à l'apparition de symptômes de leurs enfants pour ne pas exposer le personnel des milieux d'accueil.

Le Gouvernement soutient également la demande légitime que le personnel des milieux d'accueil fasse partie des catégories prioritaires, y compris sur les listes d'attente pour les doses de vaccins surnuméraires et lorsque la campagne de vaccination aura pu protéger les plus fragiles (personnes âgées ou présentant des facteurs de co-morbidités). Il continuera à relayer cette demande auprès de la Conférence interministérielle Santé publique.

Enfin, le Gouvernement s'est accordé sur la prolongation jusqu'au 30 juin 2021 des mesures de soutien ciblées afin de soutenir le secteur, mais aussi les parents.

Concrètement, sont prolongées les mesures d'aides sanitaires collectives et individuelles directement liées à la crise sanitaire :

- **Prolongation des mesures d'aides sanitaires collectives et individuelles** directement liées à la crise sanitaire, c'est-à-dire les interventions forfaitaires pour pallier les fermetures de sections ou milieux d'accueil entiers s'ils rencontrent l'une de ces trois situations : l'incapacité de respecter les normes sanitaires, la mise en quarantaine de tout ou partie du milieu d'accueil ou la présence d'une personne faisant partie d'un groupe à risque dans le milieu d'accueil ;
- **Élargissement des motifs d'absence des enfants et de révision de la participation financière des parents (PFP)**, pour la période du 29 mars au 18 avril 2021, cette période afin de faciliter la justification pour les absences sanitaires ou organisationnelles. Cette période se calque sur les mesures décidées par le Comité de concertation du 24 mars 2021 concernant l'enseignement et l'accueil temps libre.

Ces mesures de soutien face aux conséquences de la crise représentent une enveloppe de 3,2M€. Un bilan intermédiaire sera effectué par l'ONE au début du mois de mai.

Par ailleurs, il a également été demandé à l'ONE d'accompagner les SASPE afin de faciliter le recours aux aides prévues pour ces milieux d'accueil et la cellule de veille, mise en place pour venir en aide aux milieux d'accueil dont la survie est mise en danger par la situation sanitaire, reste bien sûr active pour soutenir les milieux d'accueil de manière complémentaire à ces aides.

*« Les professionnels des milieux d'accueil de l'enfance sont sur le pont depuis le début de la crise sanitaire. Nous reconnaissons leur engagement pour continuer de s'occuper des tout-petits dans des conditions souvent difficiles. Nous saluons leur volonté de maintenir les crèches ouvertes. Il est évident que les dernières mesures prises pour endiguer l'épidémie risquent d'avoir un impact sur leur situation, notamment financière. Il était donc impératif d'apporter une réponse rapide à ces inquiétudes, et je me réjouis que nous ayons pu nous accorder sur la prolongation des aides pour ces professionnels essentiels dans la vie des enfants dès le plus jeune âge »,* commente la ministre de l'Enfance Bénédicte Linard.

*« Il est important pour le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de soutenir les professionnels des milieux d'accueil qui sont mobilisés en première ligne depuis le début de la crise sanitaire malgré les difficultés et les inquiétudes dues à cette crise. Avec cette prolongation des aides, nous sommes persuadés que les structures d'accueil vont pouvoir continuer à jouer leur rôle essentiel dans le fonctionnement de notre société au quotidien »,* ajoute le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet.

*« Depuis le début de la crise sanitaire, le Gouvernement se mobilise, notamment au niveau budgétaire, pour ses secteurs. Les décisions du Comité de concertation impliquaient une réaction. C'est dans cet esprit que nous avons rencontré le secteur ce matin et adopté dans la foulée les mesures de soutien qui s'imposaient. C'était nécessaire pour garantir l'accompagnement des enfants, préserver nos structures d'accueil, mais aussi affirmer notre soutien au secteur et notre reconnaissance pour leur mobilisation dans le contexte sanitaire difficile que l'on connaît. Investir dans l'enfance, en période de crise ou non, c'est poser les premières bases d'un avenir meilleur »,* conclut le ministre du Budget Frédéric Daerden.